

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2022

Le vingt-et-un mars deux mil vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ASSELINE, Maire de REVILLE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Yves ASSELINE, Mme. Magali MOCQUET, Mme Aurélie SYDONIE, M. Olivier BECKMANN, Mme Danielle SURDIVE, Mme Jacqueline LEMYRE, M. Jean-Yves GIBON, Mme Virginie RUEL, Mme Françoise BRAZIER, M. André PILARD, Mme Gisèle LEMESLE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Madeleine BURNEL (donne pouvoir à Mme Jacqueline LEMYRE), M. Christophe COLIN de VERDIERE (donne pouvoir à Mme Magali MOCQUET), M. Philippe LEMONNIER (donne pouvoir à M. Yves ASSELINE).

Absent non excusé : M. Denis QUILBE.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie SYDONIE

Ordre du jour :

- 1 Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- 2 Commune : vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 – Affectation du résultat d'exploitation 2021 – Vote du budget primitif 2022
- 3 Camping : vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 – Affectation du résultat d'exploitation 2021 – Vote du budget primitif 2022
- 4 Veilles foncières
- 5 Ecole : financement projet piscine
- 6 Remboursement frais avancés et tarif poteaux
- 7 Informations et questions diverses

1-Approbation procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal du 21 février 2022 est approuvé à l'unanimité avec une modification demandée par Mme Gisèle Lemesle sur l'adjectif utilisé pour le projet de rénovation de la salle. Elle souhaite que l'adjectif « plus luxueuse » soit remplacé par « plus attrayante ».

2- Commune : vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 – Affectation du résultat d'exploitation 2021 – Vote du budget primitif 2022

M. le Maire accueille M. le Trésorier de Quettehou et le remercie de sa présence.

M. le Trésorier présente les documents comptables de la Commune et indique aux conseillers que la situation financière est très bonne. Le résultat de fonctionnement 2021 est en augmentation par rapport à 2020 de 62 688,26 €. La commune se porte bien et cette bonne gestion permet de financer des projets sereinement.

2.1-Compte de gestion 2021

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice, les décisions modificatives, le détail des dépenses et des recettes, le compte de gestion présenté par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à réaliser,

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2022

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et justifiées,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021. Ce compte de gestion est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle pas d'observations sur la tenue des comptes.

2.2-Compte administratif 2021

Après examen du budget primitif, des décisions modificatives de l'exercice 2021, le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Aurélie SYDONIE, benjamine de l'assemblée, approuve à 11 voix pour et une abstention (Mme Gisèle LEMESLE) le compte administratif 2021 présenté comme ci-dessous :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes 2021	1 062 190,40 €
Dépenses 2021	862 741,36 €
Résultat de fonctionnement 2021	199 449,04 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2021	663 470,56 €
Dépenses 2021	316 917,24 €
Résultat de fonctionnement 2021	346 553,32 €

2.3-Affectation du résultat 2021

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne 002) : 1 257 059,13 €

Affectation obligatoire au compte c/1068 en investissement : 0 €

2.4-Vote des taux des taxes directes locales

Pour endiguer la hausse du nombre de résidences secondaires sur la commune et permettre aux jeunes d'acquérir des logements, M. le Maire explique à l'assemblée qu'il aurait bien voulu augmenter le taux d'imposition des taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Malheureusement, en raison de la concordance des taux, il n'est pas possible d'augmenter le taux de cette taxe sans augmenter les autres taux et pénaliser les locaux. Deux pistes sont possibles pour débloquer cette situation, décorréliser les taux déclarer la commune en zone « tendue ».

Par conséquent, le taux des taxes directes locales est identique à 2021 soit :

Taxe foncière bâti : 37,82 %

Taxe foncière non bâti : 25,49 €

A l'unanimité le Conseil municipal décide d'appliquer ces taux d'imposition.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2022

2.5-Budget primitif 2022

M. le Trésorier et M. le Maire expose le projet du budget primitif 2022 en fonctionnement et en investissement vu en commission de finances réunie le 14 mars 2022.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement à :

Fonctionnement Dépenses : 2 285 263 € Recettes : 2 285 263 €

Investissement Dépenses : 1 994 017 € Recettes : 1 994 017 €

3-Camping : vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 – Affectation du résultat d'exploitation 2021 – Vote du budget primitif 2022

M. le Trésorier explique que le camping est en progression régulière depuis 2017. En 2021, le chiffre d'affaires 2021 a augmenté de 119 575,14 € par rapport à 2020. Les chiffres sont très bons et avec le développement du tourisme dans le Val de Saire, le camping a encore une marge de manœuvre importante.

3.1- Compte de gestion 2021

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice, les décisions modificatives, le détail des dépenses et des recettes, le compte de gestion présenté par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à réaliser,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et justifiées,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021. Ce compte de gestion est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle pas d'observations sur la tenue des comptes.

3.2-Compte administratif 2021

Après examen du budget primitif, des décisions modificatives de l'exercice 2021, le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Aurélie SYDONIE, benjamine de l'assemblée, approuve à 12 voix pour, le compte administratif 2021 présenté comme ci-dessous :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes 2021	400 162,13 €
Dépenses 2021	346 786,47 €
Résultat de fonctionnement 2021	53 375,66 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2021	278 687,54 €
Dépenses 2021	313 517,16 €
Résultat de fonctionnement 2021	- 34 829,62 €

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2022

3.3-Affectation du résultat 2021

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne 002) : 231 049,69 €

Affectation obligatoire au compte c/1068 en investissement : 73 912,42 €

3.4-Budget primitif 2022

M. le Trésorier et M. le Maire expose le projet du budget primitif 2022 en fonctionnement et en investissement vu en commission de finances réunie le 14 mars 2022.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif 2022 du camping qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 561 650 €	Recettes : 561 650 €
<u>Investissement</u>	Dépenses : 445 038 €	Recettes : 445 038 €

4 -Veille foncière

M. Beckmann présente la veille foncière AB 0246.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire jouer son droit de préemption pour cette parcelle.

5 -Ecole : financement projet piscine

Lors du dernier conseil d'école, le directeur a demandé à la Commune une aide exceptionnelle de 480 € pour financer des cours de natation aux enfants du primaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'octroyer une aide de 480 € pour ce projet piscine.

6. Remboursement frais avancés et tarif poteaux

6.1 Demande de remboursement à M. Hervé Bellamy, cuisinier à la cantine, de ses achats de vêtements de travail pour un montant de 90,96 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le remboursement de cette somme à M. Hervé Bellamy au vu de la facture.

6.2. Tarif des poteaux : Il est nécessaire de définir le prix de poteaux de carrefour haute visibilité pour refacturer aux personnes qui les endommagent.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la facturation au prix de 95,39 € TTC l'unité.

De même, la Commune possède des poteaux en béton et pour les refacturer aux personnes souhaitant les acheter, M. le Maire propose un tarif unitaire de : 50 € (coupé) et 100 € (intégral).

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2022

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte ces propositions tarifaires.

7. informations et questions diverses

- Conseil d'école le 15/03/2022 : stabilité des effectifs pour 2022 et 2023 et une demande d'installation d'un carport pour abriter les vélos de l'école, en plus des petits aménagements.
- Accueil d'enfants ukrainiens à l'école : 2 enfants de 3 et 5 ans.
- Atelier municipal : - travaux en cours pour aménager un coin avec une serre pour le jardinier de la Commune et aménagement et clôture du terrain acheté.
- Une collation soupante est organisée le 6 avril 2022 au Goéland pour remercier tous les bénévoles de la Commune.
- M. Boucherie (terrain à la Froide Rue) a fait une demande d'élargissement de l'accès à son terrain. Le Conseil municipal refuse cette demande à l'unanimité.
- Mme Lemesle demande le nettoyage d'une chasse à Maltot.
- Mme Virginie Ruel demande à revoir l'éclairage du stade qui n'est pas uniforme sur le terrain.
- Dates des élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022 à la Salle Guillaume Fouace

Dates prochaines commissions :

Commission logement :	22 mars 2022 à 18h00 à la mairie
Commission camping :	23 mars à 18h00 au camping
Centre Communal d'Action Sociale :	30 mars à 18h00
Commission école :	5 avril à 18h00 à l'école

Prochain conseil municipal :

Lundi 25 avril à 20h00

Fin de la séance à 21h00

La secrétaire de séance : Aurélie SYDONIE



